

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le quinze Avril à 18H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 02 Avril 2024, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 02/04/2024

Date d'affichage : 02/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mr REYNAUD P. Mr GUICHARD R. Mme JACQUES E. Mme AMARENCO S. Mr BOERI C. Mr GARINO

Absent(s) : Mr ROBIN N. Mr MATEOS A. Mr JOBIN ZEIMET S

Pouvoir(s) : Mr BOUVET à Mr GUICHARD

Secrétaire de Séance : Mr GARINO J

DELIBERATION N° 02/2024

OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET GENERAL-COMMUNE-AFFECTATION DE RESULTATS

Sous la présidence de Monsieur GARINO Julien, 2^{ème} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Général 2023 de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	+ 48 747,31 euros
Résultat reporté	- 200 924,55 euros
Résultat de clôture	- 152 177,24 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	+ 98 668,31 euros
Résultat reporté	+ 35 935,75 euros
Résultat de clôture	+ 134 604,06 euros

Report Déficit de Fonctionnement (002)	- 152 177,24 euros
Report Excédent d'Investissement (001)	+ 134 604,06 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, hors de la présence de Madame la Maire, à la majorité des membres présents :

DECIDE

- D'APPROUVER le Compte Administratif 2023 du Budget Général.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE
PUBLIEE LE

AGEDI
Dépôt Préfecture des ALPES HAUTE PROVENCE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/05/2024
004-210400628-20240415-DE-2024-002-DE



La Secrétaire de Séance
GARINO J.

